



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01412

Nom ou dénomination : NIM IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2014 sous le numéro de dépôt 6178



ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur Michel Delaunay, Directeur
Madame Magali Claus, Fondé de pouvoir

agissant au nom et pour le compte de la Banque Martin Maurel, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 55 967 310 Euros, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 43, rue Grignan, 13006 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° 308 365 576,

attestons qu'il a été déposé le 14 février 2014, par :

La société Niminvest SNC dont le siège social est sis 162 avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine (92200) immatriculée au registre du commerce de nanterre sous le numéro 533 430 690 et représentée par Monsieur Nicolas Strugo

une somme de 10 000,00 (dix mille) euros, en la forme :

- d'un virement émis sur le compte 64032401013 tiré ouvert auprès de notre Etablissement,

correspondant, selon le déposant, à la libération à due concurrence des apports en numéraire du capital social de la société en formation ci-après désignée

- Dénomination : NIM IMMOBILIER
- Forme : Société A Responsabilité Limitée
- Capital social : 10 000,00 euros
- Futur siège social : 162 avenue Charles de Gaulle à Neuilly Sur Seine (92200)

A été remis concomitamment par le déposant :

- La copie des statuts sur lesquels figure le nom de l'associé, avec l'indication de la somme versée.

Cette somme sera en conséquence bloquée sur le compte courant prévu à cet effet.

Il est ici précisé que la Banque Martin Maurel agit ainsi à titre de simple dépositaire et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à la demande de l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris,
Le 14 février 2014
En trois originaux